

RAPPORT N° 97/3-25
du Conseil Municipal

OBJET

EXTENSION DE L'ECOLE BORY SAINT-VINCENT A LA BRETAGNE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER UN MARCHE DE TRAVAUX

Afin de faire face à l'augmentation de l'effectif scolaire du secteur de l'Ecole Bory Saint-Vincent à La Bretagne, lié à l'urbanisation de la zone Bois-Rouge, il est nécessaire de construire deux salles de classes élémentaires supplémentaires dans cette école.

Les salles seront réalisées par le prolongement d'un des bâtiments sur deux niveaux. En plus de ces salles le projet prévoit l'extension du bloc sanitaire, la création d'un local rangement et d'un escalier de secours pour mettre en conformité aux normes de sécurité l'existant.

La surface hors oeuvre totale de l'extension est de 170 m².

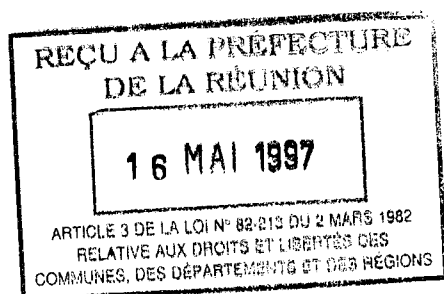
Le montant prévisionnel total de l'opération est évalué à 950 000 F TTC (y compris honoraires de maîtrise d'oeuvre et de contrôle technique).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget communal (Chapitre 20 / Article 2031 pour les frais de maîtrise d'oeuvre et de contrôle technique / Chapitre 23 / Article 2313 pour les travaux.

Je vous demande :

- d'approuver le projet d'extension de cette école ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux puis à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié conformément à l'article 104-1/2 du Code des Marchés Publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 97/3-25
du Conseil Municipal
en séance du lundi 12 mai 1997**

OBJET

EXTENSION DE L'ECOLE BORY SAINT-VINCENT A LA BRETAGNE

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER UN MARCHE DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/3-25 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Françoise MOLLARD, 5ème Adjointe au Maire, présenté au nom des Commissions, Culture/Animation/Sports/Ecoles et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

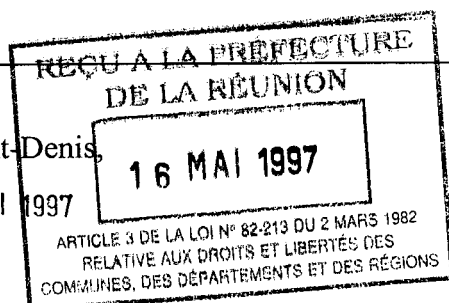
ARTICLE 1

Approuve le projet d'extension de l'Ecole Bory Saint-Vincent à La Bretagne.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux puis à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié conformément à l'Article 104-1/2 du Code des Marchés Publics.

Fait à Saint-Denis,
le 16 MAI 1997



LE MAIRE
Michel TAMAYA